



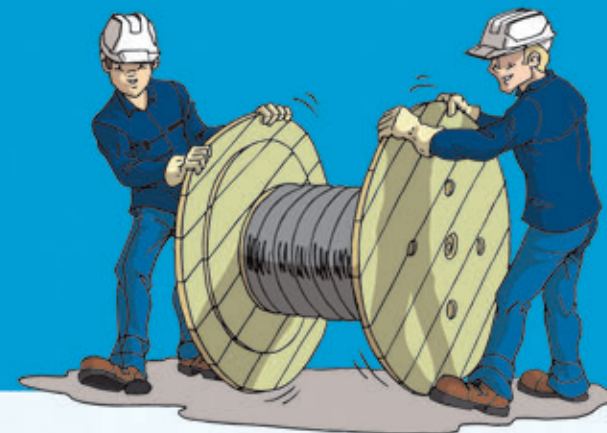
Accès à la zone de câbles

- ▶ Accès limité aux personnes habilitées.
- ▶ Port obligatoire des équipements de protection individuelle (lunettes de protection, gants de protection, chaussures de sécurité).
- ▶ L'utilisation des machines est limitée aux personnes formées.
- ▶ Lors de l'utilisation de la machine à câbles, aucune autre opération n'est autorisée dans la zone d'utilisation de la machine.
- ▶ La zone de câbles doit être maintenue propre et libre de tout obstacle.
- ▶ Il est strictement interdit de stocker les tourets vides dans la zone de câbles.





- ▶ Le chargement des tourets doit être réalisé par les personnes habilitées.
- ▶ Pendant le chargement des racks, aucune autre opération ne doit se dérouler dans la zone de chargement.
- ▶ L'utilisation des fourches d'engins de manutention est obligatoire lors du chargement des racks.
- ▶ Les câbles doivent obligatoirement passer par les rouleaux de renvoi de câbles.
- ▶ Toute dégradation sur le rack est immédiatement signalée au directeur d'agence.
- ▶ Les tourets détériorés ne doivent pas être installés sur les racks.
- ▶ Une vérification périodique des racks doit être réalisée par le directeur d'agence.

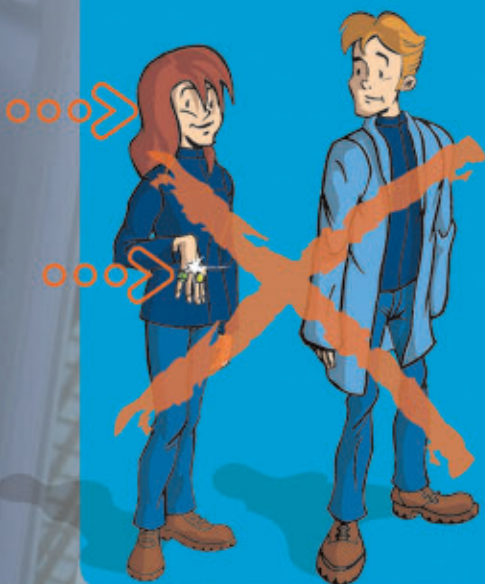


CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Machines à câbles



- ▶ Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire lors de la manipulation des machines à câbles.
- ▶ Aucun outil ne doit se trouver sur la machine à câbles lors de son utilisation.



- ▶ Les vêtements amples sont interdits lors de la manipulation des machines à câbles.
- ▶ L'opérateur doit se positionner sur le côté de la machine en cas de blocage du touret.